

VILLE DE
RIORGES

N° DCM_2023_307

OBJET :

**PATRIMOINE – VOIRIE –
RESEAUX ET DEPLACEMENTS**

AGRANDISSEMENT ET
RENOVATION DU GROUPE
SCOLAIRE DU PONTET
MATERNELLE

APPROBATION D'UN AVENANT
AU LOT N° 8

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 25 OCTOBRE 2023 – 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 18 octobre 2023 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que le titre de la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 26 octobre 2023.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 28 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire*, Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Thierry ROLLET, *conseillers municipaux délégués*, Michelle BOUCHET, Delphine DEBATISSE, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Richard MOUSSÉ, Andrée RICCETTI, Christian SEON, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Vincent MOISSONNIER, Catherine REMY-MENU, Gaëtan REDEUILH, Bérenger CENTI, *conseillers municipaux*.

Absent avec excuses : Pascaline PATIN, *conseillère municipale déléguée*, Cédric SCHÜNEMANN, Valérie MACHON, Catherine ZAPPA et Bernard JACQUOLETTO, *conseillers municipaux*.

Absent sans excuse :

Secrétaire élue pour la durée de la session : Delphine DEBATISSE

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Pascaline PATIN Cédric SCHÜNEMANN Valérie MACHON Catherine ZAPPA Bernard JACQUOLETTO	Chantal LACOUR Eric MICHAUD Delphine DEBATISSE Bérenger CENTI Vincent MOISSONNIER

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

PATRIMOINE-VOIRIE-RESEAUX ET DEPLACEMENTS

**AGRANDISSEMENT ET RENOVATION DU GROUPE SCOLAIRE DU
PONTET MATERNELLE
APPROBATION D'UN AVENANT AU LOT N°08**

André CHAUVET, adjoint au maire en charge du patrimoine communal, de l'accessibilité, et de la sécurité, expose à l'assemblée

Lors de sa séance du 31 mai 2023, le Conseil municipal a autorisé le maire à signer le marché avec la SARL André PEREZ, attributaire du lot n°8 : « isolation – chape-carrelage - faïence » du marché de travaux pour l'agrandissement et la rénovation du groupe scolaire du Pontet maternelle.

Ce marché a été notifié le 7 juin 2023 pour une durée de 7 mois à compter du début des travaux le 10 juillet 2023.

Monsieur André PEREZ a fait valoir son droit à la retraite et informe que la société est reprise par Madame Angélique LATOUR à compter du 1^{er} octobre 2023 avec la nouvelle dénomination sociale CARRELAGE PEREZ.

Afin de prendre en compte ces modifications, un avenant doit être passé avec le prestataire de ce lot, pour transférer le marché susvisé au profit de la société CARRELAGE PEREZ.

Toutes les conditions du marché initial demeurent inchangées.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

1°) approuve l'avenant n° 1 au lot n° 08 "Isolation, chape, carrelage, faïence", passé avec la société CARRELAGE PEREZ, suite au transfert du titulaire de marché.

2°) autorise le maire à le signer.

Riorges, le 26 octobre 2023

La secrétaire de séance,
Delphine DEBATISSE

Le Maire,
Jean-Luc CHERVIN